

LES COUPES FORESTIÈRES

Notre paysage a été chambardé au cours de l'année 2006! La mini tornade et les vents violents de juillet, la récupération des arbres renversés qui semble abusive, la coupe forestière avec ses larges chemins de pénétration et ses coupes à blanc ont grandement modifié notre environnement et notre quotidien.

Nous voilà presque au moment de faire le bilan et de questionner le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Nous voulons savoir si le volume de bois récolté sur notre territoire depuis juillet dernier dépasse les quantités autorisées, quelles mesures seront prises pour diminuer l'impact des coupes en zone de villégiature et comment l'on protégera les versants limitrophes du lac Gagnon.

Nous sommes préoccupés par l'état des routes, mais nous savons que la Municipalité s'occupe activement de ce dossier. Nous souhaitons la remise en état des sentiers pour les randonneurs afin de rendre la forêt accessible et accueillante.

Nous avons entamé des démarches auprès du MRNF et nous sommes en contact avec la Municipalité, la MRC de Papineau et la compagnie forestière M.C. Forêt.

Consultez le site Web de l'APLG pour la suite des événements.

Bienvenue à Réjean Toutant sur le Conseil d'administration. Nous avons maintenant une équipe complète.

SOMMES-NOUS À L'ABRI DES ALGUES BLEUES?

Au cours des derniers mois, presque toutes les régions du Québec furent touchées par les algues bleues qui laissent un dépôt vert à la surface de l'eau et menacent la santé publique. Le Devoir du 17 octobre titrait: « 71 lacs contaminés au Québec » et rapportait que, sur la rive nord du fleuve, le nombre de lacs touchés avait augmenté de 50% en un an. On ne peut pas fermer les yeux, c'est un signal clair qu'il faut protéger notre lac!

Heureusement pour nous, plusieurs facteurs militent en notre faveur. Nous sommes situés en amont, notre lac est profond dans son ensemble, la température de l'eau est assez froide et on ne dénote pas de phosphore.

Mais nous devons être vigilants. Les baies peu profondes sont des cibles à surveiller, parce que l'eau se réchauffe plus vite et plus de dépôts s'accumulent dans ces endroits. Voilà pourquoi il faut protéger la bande riveraine, c'est-à-dire garder le couvert végétal naturel le plus possible, éviter l'utilisation d'engrais et de fertilisants qui finissent par aboutir dans le lac et s'assurer que nos installations septiques sont très sécuritaires.

Comme c'est le phosphore qui nourrit toutes les algues, entre autres les algues bleues et le myriophylle à épis, il est très important d'utiliser des produits sans phosphate.

Au printemps, nous reparlerons des mesures à prendre pour freiner l'érosion et diminuer la pollution. Soyons vigilants!

La qualité de l'eau du lac Gagnon dépend de notre comportement!

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

La tour de communication de Télébec a été érigée au cours de l'automne. Par contre Hydro-Québec ne pourra vraisemblablement pas alimenter la tour en électricité avant la fin décembre. Il est donc maintenant probable que Télébec ne pourra terminer l'installation de son fil de fibre optique qu'en janvier. Les clients pourraient être contactés au courant du mois de janvier pour commencer l'installation du système de cellulaire fixe à leur propriété. Ce service téléphonique ne serait donc disponible que vers le mois de février 2007. Cette nouvelle tour permettra d'améliorer la réception pour les cellulaires mobiles desservis par **Télébec, Bell et Telus**.

Joyeux Noël



Bonne et heureuse année!

LE REMOUS
du
LAC GAGNON

Décembre
2006



APLG

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2006-2007

Nicole Tousignant, Présidente
André Brossard, Vice-président
Marie Bodard, Sec.-trés.

Bernard Bélanger
Arnaud Caldart
Louis Gravel
Donal Hickey
Roger Ippersiel
Réjean Toutant

Bénévoles:
Gérard Bodard
Claude Toutant
Patricia Steele
Anne Wells

contact: info@aplg.ca

Membership

Notre objectif était de dépasser le cap des 350 membres cette année. Cet objectif a été atteint récemment. Nous comptons présentement plus de 365 membres, soit 64 pour cent des propriétaires au lac Gagnon. Nous vous remercions de cet appui grandissant.

La cotisation annuelle de 2007 demeure fixée à 15 \$, une aubaine! N'oubliez pas de nous faire parvenir votre cotisation de 2007 le plus tôt possible en début d'année car nous cesserons l'envoi du Remous à ceux qui n'auront pas payé leur cotisation après l'édition du printemps.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La bande de protection riveraine est établie à 15 mètres de profondeur, mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

Cette mesure vise à respecter l'aspect naturel des berges, éviter l'érosion et la déstabilisation des rives.

Beaucoup d'ouvrages et de travaux sont interdits dans cette zone, tels le déboisement, l'enlèvement du couvert végétal, l'excavation, l'installation d'un mur de soutènement, les travaux de remblai et de déblai etc.

Il est toutefois possible d'aménager un accès au cours d'eau ou au lac en créant une ouverture d'au plus 5 mètres de largeur. Dans cette fenêtre sur le plan d'eau, il est possible de défricher pour créer un sentier de préférence sinueux, afin d'éviter l'érosion, d'implanter un escalier ou une terrasse surélevée pour ne pas détruire la végétation présente, d'installer un quai ou autres facilités d'accès.

Il faut retenir que le règlement de zonage ne permet qu'une fenêtre d'accès au plan d'eau par propriété. Si vous cédez un droit de passage au lac à quelqu'un, vous acceptez de partager votre voie d'accès.

Veillez prendre note qu'une autorisation du département d'urbanisme de Duhamel est nécessaire avant d'exécuter des travaux dans la bande riveraine et qu'il faut toujours se référer au texte du règlement de zonage. Vous pouvez le consulter sur le site Web de l'APLG ou à la municipalité.

L'APLG SE VEUT PROCHE DE SES MEMBRES

Nous croyons que notre association est beaucoup impliquée dans le milieu et que chacun d'entre vous en connaît l'existence et la crédibilité acquise au fil des ans.

Nous révisons donc notre façon de faire afin de favoriser davantage nos membres tout en économisant temps et argent.

Désormais, nous ne rejoindrons qu'une fois par année l'ensemble des propriétaires du lac Gagnon et de la rivière Petite Nation afin de vous informer et de vous inviter à devenir membre de l'APLG. **Par la suite, le Remous sera expédié uniquement aux membres en règle** par courrier ou courriel, selon votre décision.

Notre site internet, qui présente l'association et assure une visibilité, sera accessible à tous. Par contre, les messages, les mises à jour des dossiers et les services offerts en cours d'année seront acheminés uniquement aux membres.

Nous souhaitons, pour la prochaine année, améliorer la communication, ajouter des services, pousser plus loin les analyses d'eau et répondre à vos demandes. Nous espérons aussi compter 400 membres en 2008.

Merci de votre appui! Vous êtes notre motivation!

Nous tenons à souligner l'excellent travail de notre fidèle traductrice Anne Wells. Un très grand merci, c'est très apprécié!

ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 30 novembre dernier, 86 pour cent du budget était dépensé. Si le mois de décembre n'amène pas de mauvaises surprises, l'année 2006 se bouclerait avec un surplus d'environ 88 000 \$.

Voici les points saillants du discours du maire dont le texte complet paraîtra dans le prochain Duhamellois:

- création d'un fonds de roulement de 100 000 \$, composé des surplus de 2005 et 2006, ce qui représente une économie de frais d'intérêts,
- réfection des routes: obtention d'une subvention de 105 000 \$ sur 3 ans,
- service des incendies: embauche d'un nouveau chef-pompier, formation des pompiers, remplacement d'un gros camion neuf, mais mal adapté, par deux camions usagés plus petits et mieux adaptés, remplacement du camion de service.

Le budget de 2007 sera déposé à une réunion spéciale le 5 janvier 2007, à 19 h 30. La réunion mensuelle ordinaire suivra. On vous tient au courant.

Le nouveau rôle d'évaluation triennal sera disponible l'automne prochain. Il sera utilisé pour le compte de taxes de 2008. On peut s'attendre à une augmentation importante de l'évaluation foncière, mais le taux de taxation devrait alors être réajusté pour maintenir le fardeau fiscal total au même niveau. L'impact du nouveau rôle d'évaluation sur le compte de taxes de 2008 variera évidemment d'un contribuable à l'autre selon que l'augmentation de son évaluation foncière sera plus ou moins près de l'augmentation moyenne. Le compte de taxes de 2007 sera basé sur le rôle d'évaluation de l'an dernier.